

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

Effectifs : 33 400 étudiants de plus prévus à la rentrée 2022 (+1,1 %) ; 3 millions d'inscrits en 2030

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°254232 - Publié le 09/06/2022 à 10:45

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 10/06/2022 à 09:59



© France Universités - Université Bretagne Sud

33 400 étudiants de plus qu'à la rentrée 2021 sont attendus à la rentrée 2022 dans l'enseignement supérieur, ce qui porterait la population étudiante totale à 2 973 500 (+1,1 %), selon une note d'information du <u>Sies (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques)</u>, consacrée aux projections des effectifs dans l'enseignement supérieur de 2021 à 2030, publiée le 27/04/2022.

Cela représenterait une augmentation de près de 79 000 étudiants en deux ans. Selon des données encore prévisionnelles, la note indique que la hausse du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur a été d'environ 45 600 étudiants en 2021 par rapport à 2020 (+1,6 %).

Cette hausse va se poursuivre : « Si les effectifs en apprentissage en STS (Sections de technicien supérieur) se stabilisent dès 2023 et que les tendances en termes d'orientation et de poursuite d'études des bacheliers se prolongent, l'enseignement supérieur pourrait compter 2,99 millions d'étudiants en 2025 et plus de 3 millions en 2030. L'effectif dans l'enseignement supérieur augmenterait donc de 97 000 étudiants entre 2020 et 2025 (+3,3 %) et de 108 000 étudiants en dix ans (+3,7 %). »

9 700 néo-bacheliers supplémentaires à la rentrée 2022

Selon le Sies (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques), « 560 000 néo-bacheliers entreraient dans l'enseignement supérieur en 2022, soit 9 700 de plus qu'à la rentrée précédente (+1,8 %). Le rebond se constaterait sur l'ensemble des grandes filières de l'enseignement supérieur.

Dans les universités hors IUT (Institut universitaire de technologie), 2 300 bacheliers supplémentaires y poursuivraient leurs études à la

10/06/2022, 09:59

rentrée 2022 (+1,0 %), avec une hausse plus prononcée dans les filières Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives) (+9,5 %, +1 600 néo-bacheliers), sciences économiques (+6,5 %, +1 600) et santé (+5,0 %, +1 300) et un reflux en droit (-4,6 %, -1 800).

Les IUT et les CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) accueilleraient chacun 1 000 néo-bacheliers de plus qu'à la rentrée 2021 (respectivement +2,1 % et +2,5 %). Les néo-bacheliers seraient de nouveau plus nombreux à poursuivre en STS (Sections de technicien supérieur) (+3,6 %, +5 700 néo-bacheliers), qu'ils soient sous statut scolaire (+2 100 néo-bacheliers, +2,0 %) ou en apprentissage (+3 600, +6,6 %). »

Une hausse de 1,1 % sur l'ensemble des effectifs

« En termes d'effectif total, 33 400 inscriptions supplémentaires seraient recensées en 2022 dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, soit une hausse de 1,1 % (après +1,6 % entre les rentrées 2020 et 2021).

En IUT et en CPGE où les évolutions de la poursuite d'études seraient contenues aux rentrées 2021 et 2022, le nombre d'inscrits en 2022-2023 serait stable par rapport à 2021-2022 (+500 étudiants en IUT, soit +0,4 % et stabilité en CPGE).

À la rentrée 2022, plus de 10 000 étudiants supplémentaires seraient inscrits en **STS** (+2,6 %), uniquement du fait du fort développement de l'apprentissage depuis 2020 (+17 100 étudiants, +11,6 %). Dans les STS sous statut scolaire, où on enregistre une forte baisse de la poursuite après le bac à la rentrée 2021, l'effectif total d'inscrits en 2022-2023 diminuerait encore de 6 600 étudiants (-2,6 %).

Dans les formations au-delà de bac+3 ou ne recrutant pas exclusivement directement après le baccalauréat, les effets des poursuites d'études des bacheliers seraient plus lissés. À l'université hors IUT (+5 000 inscrits au total, soit +0,3 %), le rebond qu'on observerait en licence à la rentrée 2022 (+0,7 %, soit +6 200 étudiants) absorberait les légères baisses en master (-600 inscrits) et en doctorat (-600 inscrits).

Dans les autres formations, le nombre d'étudiants serait de nouveau en hausse à la rentrée 2022 (+2,1 % par rapport à 2021-2022, soit +17 300 inscrits), de manière plus soutenue en écoles de commerce (+3,6 %) et en écoles d'ingénieurs (+2,8 %). »

3 002 000 étudiants en 2030, 108 000 inscrits supplémentaires en dix ans

- « À l'horizon 2030, d'après nos projections, 3 002 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur. Par rapport à 2020, cela représenterait 108 000 étudiants en plus, soit +3,7 % », indique le Sies.
- « Cette progression des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur s'expliquerait par les effets démographiques (boum démographique de l'année 2006 et maintien à un niveau élevé du nombre de naissances) et par les hypothèses faites sur le taux de réussite au baccalauréat, maintenu sur toute la période à un niveau bien supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Les hypothèses retenues sur les taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur sont une augmentation sensible jusqu'en 2025 (+4,4 points entre 2020 et 2025), puis une stabilisation (+0,5 point entre 2025 et 2030).

Concernant la répartition entre les filières, la création des <u>BUT</u> (Bachelor universitaire de technologie) en 2021-2022 aurait un impact à partir de 2024, tandis que celui de la réforme de l'accès aux études de santé a été ressenti essentiellement sur les inscriptions universitaires en 2020 et 2021. »

Si, entre 2020 et 2030, le nombre de bacheliers est prévu de baisser de 4,4 %, soit -32 000 bacheliers, le service statistique prévoit que le nombre de nouveaux bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2030 soit supérieur de 2,6 % par rapport à la rentrée 2020, soit 15 000 bacheliers de plus.

- « En 2030, près de 1,66 million d'étudiants seraient inscrits à l'**université** (y compris IUT), soit une augmentation de 0,4 % en dix ans. Cette évolution serait très contrastée selon les disciplines et les niveaux de formation mais aussi les filières universitaires.
- En lien avec l'évolution des néo-bacheliers entrant dans ces filières, le nombre d'inscriptions serait stable dans les **CPGE** à l'horizon 2030 (+0,1 %), et en hausse en **STS** (+36 000 inscrits, +9,6 %).
- Les **écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce** confirmeraient leur attractivité, avec des évolutions positives élevées sur la période 2020-2030, de respectivement +10,7 % (+16 000 inscrits) et +14,7 % (+31 000).
- L'augmentation du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement universitaires privés et dans les formations culturelles et artistiques serait également élevée (+8,2 % et +7,0 %).
- Dans les autres formations, qui regroupent, entre autres, les **formations paramédicales et sociales**, la hausse serait plus modérée. Elles gagneraient 8 000 étudiants, soit une progression de 2,9 % des effectifs sur la période. »

Effectifs étudiants : les projections selon le type d'établissement et cursus jusqu'en 2030						
1 à 14 sur 14 Type d'établissement ↑↓	2022	Évol. 2021-2022 (%)	2025	↑↓ 2030	1 Évol. 2020-2030 (%)	
Universités publiques hors IUT	1 527 100	0,3	1 483 000	1 489 000	-2,6	
Cursus Licence	889 800	0,7	846 000	852 000	-4,5	

2 sur 4

Type d'établissement	2022	Évol. 2021-2022 (%)	2025	2030	Évol. 2020-2030 (%)
Cursus Master	584 800	-0,1	585 000	585 000	0,5
Cursus Doctorat	52 500	-1,1	52 000	52 000	-3,6
IUT	118 800	0,4	165 000	168 000	38,1
CPGE	83 600	0,0	86 000	85 000	0,1
STS	416 400	2,6	417 000	413 000	9,6
Ensemble des filières traditionnelles	2 146 000	0,8	2 151 000	2 155 000	2,1
Écoles d'ingénieur hors universitaires	163 700	2,8	167 000	171 000	10,7
Écoles de commerce, gestion, vente	234 700	3,6	241 000	243 000	14,7
Grands établissements	44 800	0,4	45 000	45 000	2,3
Facultés privées	37 100	1,9	38 000	38 000	8,2
Autres formations	281 000	1,0	282 000	283 000	2,9
Ensemble de l'enseignement supérieur	2 973 500	1,1	2 991 000	3 002 000	3,7
1 à 14 sur 14					1
Note : Constats pour 2019 et 2020, puis projections					

Source(s): Mesri-Sies

Méthode

« Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée dans le supérieur après l'obtention du baccalauréat. Le modèle de projection des effectifs de l'enseignement supérieur s'appuie sur les prévisions d'effectifs de terminales réalisées par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) (...).

Les effectifs de bacheliers sont estimés à partir de ces effectifs de terminales auxquels on applique une projection des taux de réussite au baccalauréat. Sont réalisées ensuite des projections sur les taux de poursuite par série du baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur de ces bacheliers pour estimer le nombre de nouveaux bacheliers qui devraient entrer chaque année dans les différentes filières. On y ajoute les effectifs des entrants non nouveaux bacheliers (bacheliers des années antérieures et étrangers). On fait "vieillir" ces entrants sur la base de taux de passage, de redoublement et de réorientation. (...)

Pour la prévision 2021, les données tiennent compte des résultats définitifs du baccalauréat de la session 2021, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année 2021 ».



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie: Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes 75005 Paris France

Général

Date de création

10/06/2022, 09:59

2022

Statut	Ministère				
Implantations, dont siège	Paris (siège)				
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.				
Composantes	 Secrétariat général ; Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche). 				
Direction	Directrices générales : • recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021). • enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).				
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque				
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)				
Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - MàJ le 02/06/2022 à 09:35					

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »

10/06/2022, 09:59